

OFFICIEL

Le deux janvier, jour de prières publiques

Heureux de répondre au noble désir exprimé dans la proclamation de Son Altesse Royale, le gouverneur du Canada, en date du vingt-quatre décembre, Nous ordonnons que le dimanche, deux janvier prochain, soit dans notre diocèse, un jour de prières publiques pour implorer la faveur " d'une paix prochaine, appuyée sur l'entente et non la haine afin qu'elle soit durable ".

L'acte du chef civil de notre pays nous paraît on ne peut plus louable et est un exemple pour le monde entier. Car, n'en doutons pas, notre salut est dans la prière.

En conséquence, dans toutes les paroisses et chapelles publiques de notre diocèse, on chantera le deux janvier, la messe votive solennelle *In tempore belli*, telle qu'on la trouve dans le missel et nos livres de chant. A la fin de cette messe, on chantera le psaume *Miserere* avec l'antienne *Da pacem Domine*, le verset et l'oraison qui suit. On se sert pour cette messe, des ornements violets. Il n'y a qu'une seule oraison. On omet le *Gloria* et l'on chante le *Benedicamus Domino* à la fin.

Les messes basses seront, naturellement, conformes à l'*Ordo*.

Dans les communautés religieuses, le Saint-Sacrement sera exposé toute la journée. On voudra bien réciter, à l'heure la plus favorable, le psaume *Miserere* et les *litanies des saints*.

29 décembre 1915.

† PAUL, ARCH. DE MONTRÉAL.



E
c
s
Dieu lui-m
mission de
veur), avai
rôle de pèr
ple de leur
saint nom,
avec bonhe
Dieu n'a
mes le soin
nom a été
un buisson
les fils de
roi d'Egyp
des livres d
hébraïque,
par quatr
I H U H. (

(1) Ces q
églises. On
récemment à
Il avait pens
porte de soi
en rappelar
Dieu qui y
des paroiss
là que des ei
gues, un peu
et si bien q
remplacée pa
les fervents